

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 11

Résolutions adoptées à la 0171<sup>e</sup> séance  
tenue le 30 août 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 4 octobre 2022

E-0171-4.1 RÉAFFECTATION DES ESPACES - APPELS D'OFFRES POUR ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-012

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-012** déposé aux archives, autorise :

- dans le cadre du projet de *Réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne*, la publication d'appels d'offres en vue de sélectionner la totalité des entrepreneurs spécialisés dans les différentes spécialités requises, et pour un montant maximum de 30 M\$ par lot avant taxes, jusqu'à concurrence du montant de 210 M\$ avant taxes pour l'ensemble des lots;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les lettres d'acceptation de soumission et d'adjudication de ces contrats ainsi que les contrats pour les services d'entrepreneurs spécialisés qui auront été retenus à la suite des appels d'offres, sauf dans les cas où la situation suivante est constatée :
  - o Le montant estimé par les professionnels pour un contrat est de 10 M\$ ou plus, avant taxes, et la soumission de l'entrepreneur spécialisé excède ce montant par une variation supérieure ou égale à 15 %;et tout autre document pour donner effet à la présente résolution après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, de même que tout amendement apporté aux documents préalablement visés;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les documents de cession de ces contrats au(x) gérant(s) de construction qui auront été retenus après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, de même que tout amendement apporté aux documents préalablement visés.

E-0171-4.2 PHASE II DU COMPLEXE DES SCIENCES - APPELS D'OFFRES POUR PROFESSIONNELS (DOSSIER D'AFFAIRES ET RÉALISATION)  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-013

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-013** déposé aux archives, autorise :

- la Direction des projets majeurs d'infrastructures à procéder à trois appels d'offres publics pour les services professionnels en 1) architecture, 2) électromécanique et 3) infrastructures civiles pour l'élaboration d'un dossier d'affaires et la réalisation de la Phase II du Complexe des sciences, conformément à la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* et pour rendre les services requis dans le cadre de ce projet;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 11

Résolutions adoptées à la 0171<sup>e</sup> séance  
tenue le 30 août 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 4 octobre 2022

- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, les lettres d'acceptation de soumissions et d'adjudications des contrats ainsi que les contrats en découlant avec les soumissionnaires des services professionnels en architecture, électromécanique et infrastructures civiles qui auront été retenus comme suite aux appels d'offres publics, pour l'élaboration du dossier d'affaires ainsi que pour la réalisation du projet de construction de la Phase II du Complexe des sciences, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, et ce, si requis en vertu du Règlement 10.6.

E-0171-4.3 OPÉRATION ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ÉLECTROMÉCANIQUES - APPEL D'OFFRES POUR SERVICES TECHNIQUES  
2022-A0016-0171e-018

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-018** déposé aux archives, autorise :

- la Division des approvisionnements à procéder à un appel d'offres public en deux lots distincts, soit un lot pour l'ensemble des bâtiments en propriété localisés dans la grande région de Montréal et un second lot pour les bâtiments localisés au campus de Saint-Hyacinthe, visant à conclure des contrats pour des services techniques d'opération et d'entretien en mécanique du bâtiment aux deux plus bas soumissionnaires conformes. Le montant total du contrat ne devra pas dépasser **6 503 730,80 \$** (avant taxes) pour la durée totale du contrat incluant : la durée initiale du contrat de deux (2) ans et l'option de prolongation d'une (1) année;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi des contrats pour des services techniques d'opération et d'entretien des installations électromécaniques en découlant et tout autre document pour donner effet à la présente après que ceux-ci aient été visés par la Direction des affaires juridiques.

E-0171-4.4 ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET FINANCEMENT-QUÉBEC  
2022-A0016-0171e-017

Il est résolu par le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-017** et son **annexe** déposés aux archives :

1. qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 51 908 256,50 \$, soit institué;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 11

Résolutions adoptées à la 0171<sup>e</sup> séance  
tenue le 30 août 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 4 octobre 2022

2. que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des établissements universitaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux établissements universitaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès de Financement-Québec;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
    - i) le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec; ou
    - ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance.
3. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 11

Résolutions adoptées à la 0171<sup>e</sup> séance  
tenue le 30 août 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 4 octobre 2022

- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 514-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
5. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
  6. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
    - Le vice-recteur à l'administration et aux finances;
    - Le secrétaire général;
    - Le vice-recteur adjoint aux finances; ou
    - Le trésorier;
    - de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
  7. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

E-0171-4.5 REVITALISATION DE LA COUR DE TRIAGE OUTREMONT - REMISE D'UN MANDAT D'AUDIT EN LIEN AVEC LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-019

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-019** déposé aux archives, autorise l'octroi des mandats suivants à la firme Deloitte :

- mission d'audit portant sur l'admissibilité du coût total admissible indiqué au *Sommaire des coûts du projet*, basé sur les coûts des dépenses réclamées par le Bénéficiaire (l'Université de Montréal) aux Formulaires de réclamation (partielles et finale) et sur les analyses effectuées par la Direction concernée du Ministère (NCA 805);

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 11

Résolutions adoptées à la 0171<sup>e</sup> séance  
tenue le 30 août 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 4 octobre 2022

- mission de certification portant sur la déclaration de la Direction du Bénéficiaire (l'Université de Montréal) concernant sa conformité aux obligations spécifiées du protocole d'entente conclu en vertu du programme de financement (NMC 3530).

E-0171-4.6 CAMPUS MIL - CESSION DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-021

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-021** et ses **annexes** déposés aux archives, autorise :

- sujet à l'autorisation par toutes les instances de la Ville de Montréal de l'Entente relative à des cessions de lots à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Université, des cessions y prévues à titre d'annexe et de l'acceptation par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (« **CSSMB** ») de l'acte de donation à intervenir entre l'Université et le CSSMB relative au lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, l'Entente relative à des cessions de lots à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Université, dans la forme soumise au Comité exécutif;
- sujet à la signature de l'Entente relative à des cessions de lots à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Université ainsi qu'au respect de toutes les conditions qui y sont prévues, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, l'acte de cession par la Ville de Montréal à l'Université de Montréal du lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la forme soumise au Comité exécutif;
- sujet à la signature de l'Entente relative à des cessions de lots à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Université et à la signature de l'acte de cession entre la Ville et l'Université du lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ainsi qu'au respect de toutes les conditions qui y sont prévues, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, l'acte de cession par l'Université à la Ville de Montréal du lot remplaçant la partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4 645,1 m<sup>2</sup>, dans la forme soumise au Comité exécutif;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques, incluant, mais sans limitation, tout document relatif à l'opération cadastrale du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 11

Résolutions adoptées à la 0171<sup>e</sup> séance  
tenue le 30 août 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 4 octobre 2022

E-0171-4.7 CAMPUS MIL - TERRAIN POUR UNE ÉCOLE PRIMAIRE - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS (CSSMB)  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-022

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-022** et ses **annexes** déposés aux archives, autorise :

- sujet à la signature de l'Entente relative à des cessions de lots à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Université et à la signature de l'acte de cession par la Ville de Montréal à l'Université de Montréal du lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ainsi qu'au respect de toutes les conditions qui y sont prévues, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, l'acte de donation entre l'Université et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys dans la forme soumise au Comité exécutif et à la condition que cet acte de donation soit signé dans les six (6) mois de la signature de l'acte de cession, sans considération, à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Université du 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal selon les conditions acceptées par le Comité exécutif;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0171-4.8 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU SYNDICAT GÉNÉRAL DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (SGPUM) - CONSTITUTION DU COMITÉ PATRONAL, MANDATS DE NÉGOCIATION ET SIGNATURE  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-029

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-029** déposé aux archives :

- constitue le comité patronal de négociation pour la négociation en vue du renouvellement de la convention collective avec le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM) composé des personnes suivantes :
  - M. **Marc Santerre**, conseiller juridique, Division des affaires juridiques, à titre de porte-parole
  - M. **Jean-Pierre Blondin**, vice-recteur adjoint, Vice-rectorat aux ressources humaines et aux affaires professorales
  - M. **Robert St-Aubin**, conseiller principal des relations de travail, Direction des ressources humaines
  - M<sup>me</sup> **Andreea-Ruxandra Schmitzer**, vice-doyenne aux affaires professorales, Faculté des arts et des sciences
  - M. **Éric Cohen**, vice-doyen aux affaires professorales, Faculté de médecine

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 11

Résolutions adoptées à la 0171<sup>e</sup> séance  
tenue le 30 août 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 4 octobre 2022

- N..., cadre académique, Faculté dans le domaine de la santé
- N..., cadre académique, Faculté X
- confie au Comité de négociation le mandat de négocier pour et au nom de l'Université de Montréal le renouvellement de la convention collective avec ce syndicat.

Dans l'éventualité où une entente interviendrait suivant les paramètres du présent mandat, autorise les personnes suivantes à signer la convention collective, pour et au nom de l'Université :

- M. **Daniel Jutras**, recteur
- M. **François Courchesne**, vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales
- M<sup>me</sup> **Karina Adam**, directrice générale, Direction des ressources humaines
- M. **Jean-Pierre Blondin**, vice-recteur adjoint, Vice-rectorat aux ressources humaines et aux affaires professorales
- M. **Robert St-Aubin**, conseiller principal des relations de travail, Direction des ressources humaines
- M<sup>me</sup> **Andreea-Ruxandra Schmitzer**, vice-doyenne aux affaires professorales, Faculté des arts et des sciences
- M. **Eric Cohen**, vice-doyen aux affaires professorales, Faculté de médecine
- N..., cadre académique, Faculté dans le domaine de la santé
- N..., cadre académique, Faculté X
- Toute autre personne autorisée par le Comité exécutif

E-0171-4.9 COMITÉ DE TOPONYMIE – DÉSIGNATIONS TOPONYMIQUES  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-010

Le Comité exécutif, conformément aux documents **2022-A0016-0171<sup>e</sup>-010** et ses **annexes** déposés aux archives :

- désigne le Hall multifonction de la bibliothèque A-1520 au Complexe des sciences du nom de « **Georges-H.-Baril** »;
- approuve le changement de nom de la bibliothèque Antenne – 7077, avenue du Parc pour « **Bibliothèque du Parc** ».

E-0171-4.10 CHAIRE DE RECHERCHE AVICOLE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - ADOPTION DE NOUVEAUX STATUTS ET NOMINATION DE LA TITULAIRE  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-025

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171<sup>e</sup>-025** et ses **annexes** déposés aux archives :

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 11

Résolutions adoptées à la 0171<sup>e</sup> séance  
tenue le 30 août 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 4 octobre 2022

- adopte les nouveaux statuts de la Chaire en recherche avicole de l'Université de Montréal;
- nomme M<sup>me</sup> **Martine Boulianne**, professeure titulaire au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire, en tant que titulaire de la Chaire en recherche avicole de l'Université de Montréal, et ce, pour un sixième mandat de cinq (5) ans débutant le 30 août 2022 et se terminant le 29 août 2027.

E-0171-4.11 ENTREPRISES DÉRIVÉES DÉCOULANT DE PROJETS DE DÉCOUVERTE DE MÉDICAMENTS RÉALISÉS À L'INSTITUT DE RECHERCHE EN IMMUNOLOGIE ET EN CANCÉROLOGIE (IRIC) - RÉVISION DU MODÈLE DE PARTAGE DE REVENUS ET DISTRIBUTION DU CAPITAL-ACTIONS  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-023

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-023** déposé aux archives :

- approuve les modifications apportées au modèle de partage des revenus de valorisation-commercialisation ainsi que les modalités visant la participation au capital-actions et la distribution des revenus de vente d'actifs d'équité des projets soutenus par IRICoR menés à l'IRIC;
- autorise la signature, par la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, d'un amendement à l'Entente relative au financement de projets de recherche par IRICoR, à la gestion financière d'IRICoR et à l'affectation de ressources de l'Université de Montréal à IRICoR constatant ces changements, après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques.

E-0171-4.12 PROJET PILOTE RELATIF AU DÉPÔT FÉDÉRÉ DES DONNÉES DE RECHERCHE ENTRE L'ALLIANCE DE RECHERCHE NUMÉRIQUE DU CANADA ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - CONCLUSION D'UN MEMORANDUM OF UNDERSTANDING FOR MANAGEMENT OF SENSITIVE DATA  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-020

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-020** déposé aux archives, autorise :

- la conclusion d'un *Memorandum of Understanding for Management of Sensitive Data* (le « **MOU** ») entre l'Alliance de recherche numérique du Canada et l'Université de Montréal pour le développement d'une feuille de route en vue du projet pilote relatif au Dépôt fédéré des données de recherche sur les données sensibles devant intervenir entre l'Alliance de recherche numérique du Canada et l'Université de Montréal;
- la signature de tout document visant la prolongation éventuelle du MOU et/ou la modification de la portée des activités à effectuer par Alliance ou l'UdeM via les groupes de travail déjà identifiés dans le MOU;



COMITÉ EXÉCUTIF

Page 9 de 11

Résolutions adoptées à la 0171<sup>e</sup> séance  
tenue le 30 août 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 4 octobre 2022

- la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, le MOU ainsi que tout autre document qui pourrait être requis pour donner effet à la présente résolution, après que ceux-ci auront été visés par la Division des affaires juridiques;
- la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> **Marie-Josée Hébert**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tout document visant la prolongation éventuelle du MOU et/ou la modification de la portée des activités à effectuer par Alliance ou l'UdeM via les groupes de travail déjà identifiés dans le MOU, après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques, si applicable.

E-0171-5.1 CHAIRE COURTOIS EN RECHERCHE FONDAMENTALE III - NOMINATION DE LA TITULAIRE  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-024

Le Comité exécutif nomme M<sup>me</sup> **Simona Maria Brambati**, professeure titulaire au Département de psychologie de la faculté des arts et des sciences, en tant que titulaire de la Chaire Courtois en recherche fondamentale – III, et ce, pour un mandat de sept (7) ans débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et se terminant le 30 août 2029, le tout conformément au document **2022-A0016-0171e-024** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0171-5.2 CHAIRE MYÉLOME CANADA SUR LE MYÉLOME MULTIPLE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL À L'HÔPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT - NOMINATION DU TITULAIRE  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-026

Le Comité exécutif nomme M. **Richard LeBlanc**, professeur agrégé de clinique au Département de médecine de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Myélome Canada sur le myélome multiple de l'Université de Montréal à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, et ce, pour un troisième mandat de cinq (5) ans débutant le 15 septembre 2022 et se terminant le 14 septembre 2027, le tout conformément au document **2022-A0016-0171e-026** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0171-5.3 CHAIRE DU FONDS DE RECHERCHE EN OPHTALMOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - NOMINATION DU TITULAIRE  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-027

Le Comité exécutif nomme M. **Przemyslaw (Mike) Sapieha**, professeur titulaire au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire du Fonds de recherche en ophtalmologie de l'Université de Montréal, et ce, pour un premier mandat de cinq (5) ans débutant le 30 août 2022 et se terminant le 29 août 2027, le tout selon le document **2022-A0016-0171e-027** et son annexe déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 10 de 11

Résolutions adoptées à la 0171<sup>e</sup> séance  
tenue le 30 août 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 4 octobre 2022

---

E-0171-5.4 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEURS  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-011

Le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs dont les noms paraissent au document **2022-A0016-0171e-011** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0171-5.5 FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION - NOMINATION DES OFFICIERS(ÈRES)  
FACULTAIRES  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-028

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-028** et son **annexe**, nomme :

- M<sup>me</sup> **Cécilia Borges**, à titre de vice-doyenne à la Faculté des sciences de l'éducation, et ce, pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et se terminant au plus tard le 31 mai 2027;
- M. **David d'Arrisso**, à titre de vice-doyen et de secrétaire de la Faculté des sciences de l'éducation, et ce, pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et se terminant au plus tard le 31 mai 2027;
- M<sup>me</sup> **Nathalie Loye**, à titre de vice-doyenne à la Faculté des sciences de l'éducation, et ce, pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et se terminant au plus tard le 31 mai 2027;
- M<sup>me</sup> **Josianne Robert**, à titre de vice-doyenne à la Faculté des sciences de l'éducation, et ce, pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et se terminant selon au plus tard le 31 mai 2023.

E-0171-5.6 CONSEIL DU CEPSUM - NOMINATIONS  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-014

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-014** et son **annexe** déposés aux archives, nomme :

- M. **Michel Trottier**, à titre de membre choisi parmi les usagers externes au Conseil du CEPSUM, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 30 août 2022 et se terminant au plus tard le 31 mai 2026;
- M<sup>me</sup> **Brigitte Lafrance**, à titre de membre choisi parmi les usagers internes autres que les étudiants au Conseil du CEPSUM, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 30 août 2022 et se terminant au plus tard le 31 mai 2026;
- M<sup>me</sup> **Lucie Tremblay**, à titre de membre choisi à l'extérieur de l'Université de Montréal au Conseil du CEPSUM, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 30 août 2022 et se terminant au plus tard le 31 mai 2026.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 11 de 11

Résolutions adoptées à la 0171<sup>e</sup> séance  
tenue le 30 août 2022

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 4 octobre 2022

---

E-0171-5.7 CONSEIL DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS – CHANGEMENT DE NOM ET NOMINATION  
D'UNE MEMBRE  
2022-A0016-0171<sup>e</sup>-016

Le Comité exécutif, conformément au document **2022-A0016-0171e-016** et son **annexe** déposés aux archives :

- autorise le changement de nom du Conseil des Services aux étudiants pour le Conseil des Services à la vie étudiante;
- nomme M<sup>me</sup> **France Houle**, doyenne de la Faculté de droit, à titre de membre du Conseil des Services à la vie étudiante, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et se terminant le 31 mai 2026.

E-0171-5.8 OCTROI DE GRADES

Aucun octroi de grades n'est soumis.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot